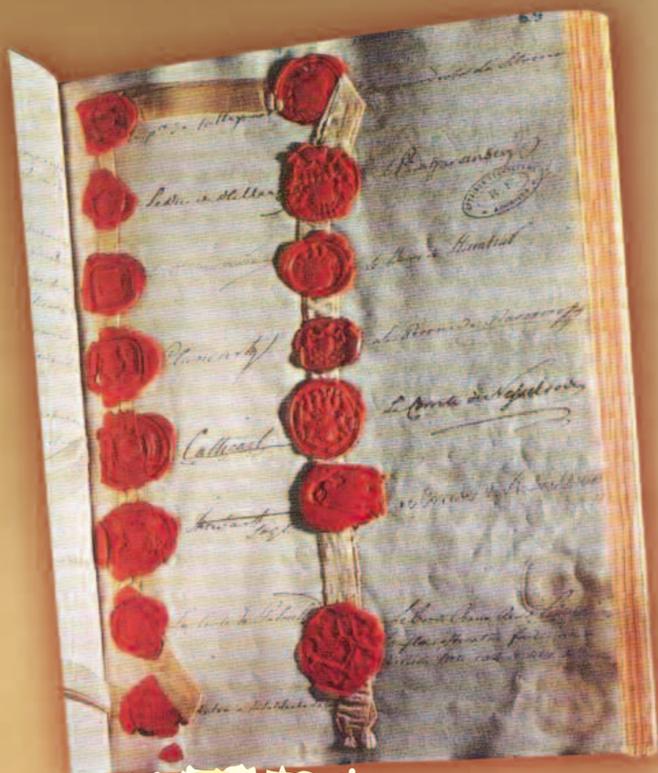


# Le combat pour les Droits de l'Homme

C'est à la fin du XVIIIème siècle avec la philosophie des Lumières qu'apparaissent les Droits de l'Homme dans leurs sens actuels.



Acte final du Congrès de Vienne, signé par les représentants de l'Angleterre, l'Autriche, la France, le Portugal, la Prusse, la Russie et la Suède qui intègre la "déclaration des puissances sur l'abolition de la traite des nègres" du 8 février 1815.

Brandis par la constitution américaine, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen issue de la Révolution Française qui en universalisera les principes et la revendication d'application.

Si la révolte des esclaves Saint-Domingue et la victoire posthume de Toussaint Louverture en avait permis la première application sur un territoire du Nouveau Monde, il fallut attendre la réunion des puissances européennes au Congrès de Vienne de 1815 pour voir prises les premières mesures à l'échelle internationale quant à l'abolition de la traite négrière condamnée comme "répugnant au principe d'humanité et de morale universelle".

En 1840 se réunit la première convention mondiale anti-esclavagiste à Londres sous l'égide de Thomas Clarkson l'un des premiers fondateurs du mouvement abolitionniste.

En 1875, à la Conférence Géographique Internationale de Bruxelles, la lutte contre la traite musulmane en vigueur depuis un millénaire est le prétexte au début de la colonisation de l'Afrique où les mesures de répression de la traite sont rappelées lors des conférences de Berlin de 1885 et 1890.

En 1926 est approuvée la Convention Internationale sur l'esclavage par les Pays membres de la Société des Nations.

En 1948 est adoptée la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par l'Organisation des Nations Unies qui dans son Article 4 stipule :

"Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude . L'esclavage et la traite des esclaves sont, sous toutes leurs formes, interdites".



Article 4 de la Déclaration Universelle inscrite sur le Fort-de Joux à l'occasion du Bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture en 2003.

En 1956, une convention supplémentaire adoptée par l'Organisation Internationale du Travail en élargit la portée en étendant la notion d'esclavage à l'asservissement d'un être humain par l'être humain sous toutes ses formes.

En 1974 apparaît la réflexion sur les formes contemporaines d'esclavage, puis en 1989 est approuvée la Convention sur les Droits de l'Enfant, renforcée en 2000 par les mesures d'interdiction et d'élimination des pires formes du travail infantile.

En 2001, la France adopte la Loi "tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme crime contre l'humanité".

En septembre 2001 la Conférence Mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes d'intolérance qui y sont associées, reconnaît les conséquences de la traite négrière et de l'esclavage.

## SOURCES, CAUSES, FORMES ET MANIFESTATIONS CONTEMPORAINES DU RACISME, DE LA DISCRIMINATION RACIALE, DE LA XÉNOPHOBIE ET DE L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

13. Nous reconnaissons que l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes; nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la traite transatlantique, et sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, de même que les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones, ont été victimes de ces actes et continuent à en subir les conséquences;

Logo et paragraphe 13 de la Déclaration et du Programme d'actions de la Conférence Mondiale de Durban.



Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Durban, Afrique du Sud  
31 août - 7 septembre 2001

Elle encourage le "projet de la Route de l'esclavage" sur le devoir de mémoire lancé en 1994 par l'UNESCO.

Crédit iconographique : Collection Château de Joux - Presse Pontissalienne (œuvre de Pierre Duc)- Documents Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.